

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 147 / 25

Chlef, le 06/02/2025

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

BOULAL ABDENNOUR
CITE NADJEM MOHAMED N°40
WILAYA – AIN DEFLA

OBJET : Mise en demeure

Par la présente, nous vous mettons formellement la dernière fois en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 25 du 04/04/2024, relative aux travaux de développement de la canalisation urbaine.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de démarrer les travaux de canalisation au niveau de chemin de fer nouvelle ville Hay Bensouna abandonné depuis la date du 22 /12/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur
Directeur Opérationnelle
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil